

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/28

18 mai 1998

(98-2015)

**CONFERENCE MINISTERIELLE**  
**Deuxième session**  
**Genève, 18 et 20 mai 1998**

Original: anglais

## LETTONIE

Déclaration distribuée par M. Valdis Birkavs  
Ministre des affaires étrangères  
(en qualité d'observateur)

Au nom du gouvernement de la République de Lettonie, je voudrais dire que je suis très heureux d'avoir la possibilité de prendre la parole devant la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC au siège de l'Organisation à Genève, en Suisse.

La République de Lettonie, qui a actuellement le statut d'observateur à l'OMC, a entamé le processus d'accession au GATT en 1993 et, depuis l'institution de l'OMC en 1995, elle s'efforce d'adhérer au système commercial multilatéral dont l'importance ne cesse de croître.

Le gouvernement de la République de Lettonie attache la plus haute importance à l'achèvement des négociations qu'il mène en vue de son accession et de l'obtention du statut de Membre à part entière, qu'il considère comme un moyen d'intégrer progressivement et effectivement la République de Lettonie au système commercial mondial. Nous pensons que le caractère universel de l'OMC nous permettra de participer à un système commercial ouvert, équitable, fondé sur des règles et dynamique, conduisant à la croissance du commerce et de l'investissement au niveau mondial, ce qui créera de nouvelles possibilités d'emplois.

Depuis que le pays a retrouvé son indépendance, le gouvernement de la République de Lettonie a lancé un vaste programme de réformes en profondeur afin d'établir un système économique pleinement fondé sur les principes de l'économie de marché. En matière de politique commerciale, nous avons pour objectif d'instaurer un régime commercial libéral pour le commerce des biens et des services. La Lettonie en est maintenant à la dernière étape du processus d'accession à l'OMC, et la plupart des Membres de l'Organisation ont reconnu la qualité élevée de ses engagements en matière d'accès aux marchés.

Au cours des négociations en vue de son accession à l'OMC, la République de Lettonie s'est engagée à mettre en oeuvre, dès l'accession, toutes les obligations assumées dans le cadre de l'OMC sans avoir recours à aucune période de transition. En outre, nous avons souscrit un certain nombre d'autres engagements importants dans le cadre de l'OMC. Bien que nous ne soyons pas encore Membre de l'Organisation, nous sommes très respectueux de ses règles et réglementations dont la majorité absolue fait déjà partie intégrante de notre législation. Les conséquences découlant du processus d'accession et d'une éventuelle entrée à l'OMC ont influencé très positivement et même accéléré l'ensemble du processus de réforme engagé par la Lettonie.

S'agissant de l'accès au marché pour les marchandises, la République de Lettonie a répondu à toutes les demandes concernant toutes les lignes tarifaires qui intéressaient les Membres de l'OMC. Pour ce qui est des engagements de la Lettonie dans le domaine du commerce des services, le champ d'application sectorielle et la qualité de nos engagements ont été reconnus par tous les Membres de l'OMC, même si les négociations sur le secteur des services audiovisuels, jugé très sensible par la plupart des Membres de l'OMC, ne sont pas encore achevées.

Le gouvernement de la République de Lettonie demeure convaincu que les résultats actuels des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services représentent une situation assurant un accès aux marchés réellement ouvert et créent un précédent valable pour les accessions à venir.

Nous pensons que la Conférence ministérielle et les prochaines séries de négociations en vue de la libéralisation du commerce constituent le meilleur cadre pour développer encore progressivement le système commercial mondial et pour la tenue de débats qui permettraient aux Membres de mieux se comprendre et de faire examiner rapidement leurs propres politiques.

En conclusion, je voudrais dire à nouveau que notre pays est persuadé que chaque pays qui accède à l'OMC apportera une contribution à cette Organisation à vocation mondiale et universelle, en étendant l'acceptation des règles de l'OMC et en offrant de vastes engagements en matière d'accès aux marchés.

---